

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 88/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue Saint Crépin, HERZEELE – Sté Bouygues Energies et Services

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 28/03/2024 – de Mme LEGILLON Virginie– de la Sté Bouygues Energies et Services – TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de création d'infrastructure télécom rue saint Crépin ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par des feux tricolores et limitée à 30km/h, rue Saint Crépin, pour des travaux de création d'infrastructure télécom, à partir du 08 avril 2024 pour une durée 120 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le dépassement sera interdit au droit des travaux, rue Saint Crépin.

ARTICLE 3 : La Sté Bouygues Energies et Services - TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX – chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Madame Virginie LEGILLON de la Sté Bouygues Energies et Services - TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX - e-mail : byes-lievin-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, le 29 mars 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 29 mars 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

